

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

D'une part, La société SCHÖCK FRANCE enregistrée sous le Numéro de Siret 332 404 235 000 35 et ayant son siège social au 6, rue Icare 67960 ENTZHEIM, représentée par MONSIEUR Raphaël KIEFFER, Directeur Général, dûment habilité

Ci-après désignée "SCHÖCK"

Et

D'autre part,

L'Université de Strasbourg, IUT Robert Schuman, sis 72 route du Rhin, 67400 Illkirch, dirigé par Monsieur Bernard LICKEL, agissant par délégation de Monsieur Alain BERETZ, Président de l'Université de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 4 rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 Strasbourg et agissant au bénéfice du département Génie Civil représenté par son Chef de Département, Jean-David GRANDGEORGE.

Ci-après désigné « l'IUT Robert Schuman ».

Préambule :

Il est convenu un partenariat entre l'IUT Robert Schuman et SCHÖCK au profit du département Génie Civil suivant les conditions établies par la présente convention. Le département Génie Civil n'ayant pas la personnalité juridique, les éventuels engagements pris par le département sont assumés par l'Université de Strasbourg, IUT Robert Schuman qui se porte fort de leur respect.

La présente convention marque la volonté commune des deux partenaires de collaborer.

Les partenaires :

Présentation de SCHÖCK :

Fondée en 1962, Schöck Bauteile GmbH, développe, produit et commercialise des éléments innovants pour la construction en béton, en acier et en maçonnerie. Sous le slogan "solutions constructives innovantes", la société élabore en permanence des éléments de construction qui améliorent la qualité et rationalisent l'acte de construire. Dans ce contexte, Schöck se concentre sur des solutions structurelles, thermiques et conceptuelles pour le bâtiment.

Au cours des 40 dernières années, Schöck a su acquérir une solide réputation : celle d'être un pionnier dans le secteur de la construction auprès des architectes, des maîtrises d'ouvrages, des bureaux d'études et des entreprises de construction. Schöck attache ici une importance particulière aux services comme, par exemple, le conseil lors de la planification, l'assistance à la mise en œuvre, les formations, les séminaires, les supports techniques et une équipe de chargés d'affaires dynamiques sur le terrain assurant l'assistance technique et le suivi des projets.

Créée en mars 2009, la filiale Schöck France s'inscrit dans une réelle démarche de formation et d'information du marché français et débute son partenariat avec L'IUT Robert Schuman dès 2010. La société affiche son ambition de faire de ses procédés d'isolation et de traitement des ponts thermiques et acoustiques un véritable standard de construction, aussi bien en isolation thermique par l'intérieur, par l'extérieur ou répartie.

Forme Juridique : S.A.R.L

CA : 12 Mio

Nombre de salariés : 26

RCS : Strasbourg

Présentation de l'IUT Robert Schuman, Département Génie Civil

L'IUT Robert Schuman est une composante de l'Université de Strasbourg. Le département Génie Civil créé en 1971 est l'un des 5 départements de l'IUT Robert Schuman.

Le DUT Génie Civil - Construction Durable a pour objectif de former en quatre semestres des techniciens supérieurs dotés de fortes compétences technologiques, mais également familiers des aspects non technologiques de la profession, comme la gestion de projets. Ils sont destinés à exercer indifféremment au niveau de la maîtrise d'ouvrage (programmation des travaux), de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études) ou des travaux (entreprises de construction). Leurs compétences couvrent l'ensemble des techniques de construction, des fondations aux structures jusqu'aux équipements techniques, de la stabilité des constructions aux questions de confort thermique, acoustique et visuel, du choix des matériaux à la définition des techniques de construction, du terrassement aux aménagements routiers ou aux ouvrages d'art.

L'effectif DUT est constitué d'environ 135 étudiants en 1^{ère} année et de 120 en 2^{ème} année. Un cursus génie civil en trois ans est proposé avec deux autres universités du bassin Rhénan, la Fachhochschule Nordwestschweiz de MUTTENZ (Suisse) et la Hochschule Technik und Wirtschaft de KARLSRUHE (Allemagne). Cette formation trinationale accueille en moyenne 25 étudiants par année. La première année est accueillie par le département de Strasbourg.

Le département propose 3 licences professionnelles: Construction et Aménagement en apprentissage, Énergie et Confort en apprentissage ou temps plein et Construire Écologique, ouverte en 2011 en cohabilitation avec l'école d'architecture de Strasbourg en temps plein.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objectif de :

- renforcer et développer les axes de coopération mutuelle entre l’IUT Robert Schuman, département Génie Civil et SCHÖCK ;
- contribuer à une meilleure insertion des étudiants dans la vie professionnelle et dans la société en général ;
- préparer les étudiants à la découverte du milieu industriel et des métiers de l’industrie et de la recherche et les accompagner dans cette démarche grâce à l’expertise de l’entreprise.

Article 2 : Participation financière de l’entreprise aux actions menées par l’IUT Robert Schuman, département Génie Civil

SCHÖCK s’engage à contribuer au fonctionnement du département Génie Civil de l’IUT Robert Schuman par le versement d’une partie de la taxe d’apprentissage.

SCHÖCK peut également verser un don via la Fondation de l’Université de Strasbourg ou via la Fondation Nationale des IUT. L’entreprise bénéficie d’une réduction d’impôt de 60% dans la limite de 0,5 % du chiffre d’affaires total hors taxes.

Par sa participation financière, SCHÖCK participe activement à la pérennisation et au développement de l’IUT Robert Schuman.

Article 3 : Participation de l’entreprise aux activités pédagogiques du Département Génie Civil

SCHÖCK s’engage, chaque fois que cela lui est possible, au profit du département Génie Civil à :

- participer aux divers événements du Département Génie Civil, comme les journées portes ouvertes, les journées des entreprises, etc ;
- proposer aux étudiants des stages, CDD, CDI ou formations en alternance en fonction de ses opportunités ;
- diffuser des offres d’emploi ciblées en fonction des formations dispensées dans l’établissement ;
- organiser des visites de son usine de Baden Baden ;
- participer aux jurys de délivrance des diplômes ;
- intervenir dans le cadre de vacances auprès de groupes d’étudiants ;
- alimenter la matériauthèque du Département Génie Civil.

Article 4: L'IUT Robert Schuman, département génie civil, s'engage, chaque fois que cela lui est possible, à :

- recevoir et diffuser les offres d'emplois communiquées par le réseau de l'entreprise auprès des étudiants et, le cas échéant, des anciens élèves ;
- faire référence sur son site Internet au partenariat avec l'entreprise en indiquant l'adresse du site de SCHÖCK consultable par les étudiants intéressés ;
- mettre à disposition une salle permettant l'organisation des réunions d'information quand l'entreprise est sollicitée par l'IUT ;
- solliciter la présence de l'entreprise lors de forums ou de salons liés à l'emploi, organisés par le département génie civil de l'IUT ou par un partenaire de l'IUT et donc de permettre à SCHÖCK de disposer d'un lieu d'accueil et d'échanges;
- transmettre à l'entreprise les candidatures d'étudiants intéressés par une proposition de stage, d'apprentissage ou d'emploi.
- exposer les produits de SCHÖCK (rupteurs de ponts thermiques) dans sa matériautèque

Article 5 : Collaboration en Recherche et Développement

SCHÖCK a la possibilité de collaborer sur des programmes de recherche et développement avec le Département Génie Civil, dans les domaines de la structure et de la thermique en particulier. Un avenant à la présente convention sera alors produit entre l'entreprise et l'IUT Robert Schuman.

Article 5 – Animation du partenariat

L'animation et le suivi de ce partenariat seront assurés par les personnes suivantes:

Pour la société SCHÖCK FRANCE: **Steffen SCHEER, directeur technique Schöck France, et Raphael Kieffer, directeur général Schöck France**

Pour l'IUT Robert Schuman, Département Génie Civil: **Jean-David GRANDGEORGE, Chef de Département, à défaut Brigitte SIMON, chargée de mission Pôle Relations Partenaires IUT Robert Schuman.**

Afin de mesurer la performance du partenariat, une réunion de pilotage est programmée une fois par an, afin d'évaluer les résultats de la collaboration.

Article 6 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter de la signature. Elle se renouvelle par tacite reconduction pour une même durée et des conditions identiques, sauf pour l'une des parties à signifier à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception et un mois au moins avant le terme du contrat, son intention de mettre un terme aux relations.

ARTICLE 7 : confidentialité

Chacune des Parties s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations qui ont été portées à sa connaissance dans le cadre de la présente convention, ainsi que tous renseignements communiqués par l'autre Partie concernant ses produits, ses services et son marché.

Article 8 : Litiges

La loi française s'applique à la présente convention.
Tout litige qui découlerait de sa formation, de son exécution ou de son extinction relève de la compétence du Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 2016 en 4 exemplaires.

Pour SCHÖCK, MONSIEUR Raphaël KIEFFER, Directeur Général

Signature :



Pour SCHÖCK, MONSIEUR Steffen SCHEER, Directeur Technique

Signature :

Pour l'IUT, Monsieur Bernard LICKEL, Directeur, agissant par délégation du Président de l'Université de Strasbourg

Signature :

Pour le Département Génie Civil, Monsieur Jean-David GRANDGEORGE, Chef du département Génie Civil

Signature :